

DECISION

Réclamation

Numéro de la réclamation/demande: 08

Instruite avec le(s) cas: 11

Epreuve: Championnat de France Espoirs Glisse Course n° : 1
Date de l'instruction: 19/08/2019

PARTIES ET TEMOINS

Réclamant: Nacra 15 - FRA 124 - Olga MANIGLIER

Réclamé: Nacra 15 - FRA 179 - Clement GALLIACHE

Témoins: Julien MOUTARDE

RECEVABILITE

Objections au jury: Non

Dans le temps limite: Dans le temps limite

Incident identifié: Oui

Appel correct: Protest hélé

Pavillon rouge arboré: Non requis

DECISION: Réclamation recevable

PROCEDURAL MATTERS

FAITS ETABLIS

Au départ de la course 1, dans les dernières secondes par vent faible, FRA 179 au près tribord au vent à une 1/2 longueur de FRA 175 au près tribord.

En route libre derrière les deux bateaux, FRA 124 s'engage très près sous le vent de FRA 179.

FRA 179 ne peut pas modifier sa route.

Schéma: Croquis non validé

CONCLUSIONS ET REGLES APPLICABLES

Quand il a acquis la priorité, FRA 124 a manqué à donner au début à FRA 179 la place de se maintenir à l'écart, comme requis par la RCV 15.

DECISION

FRA 124 DSQ course 1

Date et heure: 19/08/2019 19:15 CEST'

JURY

Présidée par: Jean Pierre Cordonnier (FRA)

Membres du jury: Jacques Terrasson (FRA), Bruno Le Maître (FRA)

Imprimé: 20 août
09h32